

Le policier, victime « collatérale » d'un refus d'obtempérer, remis en liberté... ENFIN !

écrit par Jacques Martinez | 16 novembre 2023





« Enfin ! » , ai-je pensé en apprenant la remise en liberté du policier qui a été la « victime collatérale » d'un refus d'obtempérer à Nanterre il y a 5 mois !

« Enfin ! » Mais pourquoi l'a-t-on gardé 5 mois sous les verrous ? Les magistrats qui s'occupent de son dossier avaient-elles une autre priorité les premiers mois de l'enquête ? Quelle priorité ? Mais, souvenez-vous, le drame s'est déroulé la veille des vacances d'été ! Ah, ça y est, « vacances d'été ! serait-ce la raison qui a fait traîner le premier interrogatoire ?

Eh oui, incarcéré le 29 juin, la poisse continuait de poursuivre ce policier : la période juillet-août, c'est sacré pour l'administration judiciaire ! Celle-ci prend en effet ses quartiers d'été et tout est renvoyé à la rentrée. On pourrait faire remarquer que la rentrée, c'était début septembre et non à la mi-novembre. Mais que voulez-vous, il y a des affaires en urgence et, là, ce n'était « qu'un » policier en attente d'entretiens avec un juge d'instruction.

Si cela avait été l'inverse -un ado tuant, lors d'une erreur de conduite, un policier-, croyez-vous, même à cause de la trêve estivale, qu'il ne se serait pas trouvé, en peu de jours, un magistrat qui aurait remis en liberté le malheureux reconnu, lui, « victime » mais de quoi ? Eh bien, au hasard, d'une « erreur dans la maîtrise de son véhicule. »

Mais surtout, ou plutôt, là, les émeutiers auraient été de son côté ! Et avec ces émeutiers, pour un policier, c'est « il faut le maintenir en prison, sinon cela va continuer » (Comme si une bonne répression n'aurait pas ramené le calme ! Non, parce qu'il faut compter aussi avec certains juges... Ah bon ?)

Mais avec ces mêmes émeutiers, s'il s'agit d'un des leurs, « pour les calmer, vite, remettez-le en liberté ! »

Quant au policier, il était même interdit à sa famille de lui rendre visite ! Et je regrette qu'aucun -du moins je n'en ai pas trouvé trace dans mes recherches- député ou sénateur n'ait rendu visite à ce policier durant ces 5 mois.

N'importe quel parlementaire peut rendre visite -et sans même devoir annoncer son arrivée- à une personne retenue dans le cadre policier ou suite à une décision de justice. Que cette personne vienne d'être interpellée ou soit déjà placée en détention après passage devant un juge d'instruction voire condamnée ! □Un droit qu'ont les parlementaires et dont usent, de leur côté, les parlementaires de gauche qui n'hésitent pas, lors de la moindre manif' -surtout si celle-ci est en leur faveur-, à aller dans le commissariat du coin pour « rendre visite » - pour ne pas dire « contrôler » les démarches des policiers-aux (souvent « jeunes ») interpellés venant d'arriver dans les locaux de la police.

La droite devrait (aurait dû ?) suivre leur exemple, au moins dans le cas de ce policier « oralement » condamné, et dès le premier jour, par la bouche même de celui qui devrait être le premier à éviter ce genre de réflexion : « Il s'agit d'un geste inexcusable ! ». Ce serait pardonnable s'il s'était agi d'un ado mais pas d'un Présid... Ah, pardon, il a toujours eu un comportement d'ado ? Mille excuses... Donc cette réflexion serait « excusable » venant de lui !

Pour les parlementaires de droite, par deux fois (1), j'ai souhaité une visite du policier par quelques-uns d'entre eux : compte tenu de leur nombre, avec la visite d'un seul parlementaire chaque jour, nombreux auraient été ceux ne pouvant aller le voir : 5 mois, cela fait environ 150 jours, or les parlementaires de droite -sans même les centristes de droite- sont 295, soit deux fois plus que nécessaire ! Quoique, rien ne les aurait empêchés d'aller voir ce policier par 2 chaque jour.

Ce mercredi, avant même que le policier ne soit enfin remis en liberté et puisse donc, après 5 mois, revoir son enfant et son épouse (pour lesquels, il a fallu trouver un nouveau domicile afin de les mettre à l'abri de risques pour leur vie après les menaces de certains) **nombre de mes confrères journalistes ont laissé pointer, sur certaines chaînes d'information en continu, leur réprobation suite à cette remise en liberté.** Cela contre un homme qui est jugé et condamné à l'avance : puisqu'il a fait 5 mois de détention, la justice que, vous le savez, j'appelle l'ajustice (avec un « a » privatif), est « contrainte » de le reconnaître coupable afin que, selon le motif, il soit condamné à, au minimum « 5 mois de prison ferme », les 5 mois qu'il a faits ! **Cela dans le but non seulement de calmer les émeutiers mais aussi que l'État ne soit pas redevable de l'équivalent financier correspondant à... 5 mois passés injustement derrière les barreaux...** Ce policier -bien que « présumé

innocent »- est d'ores et déjà certain d'être, dans un an ou dans 10 ans, condamné à au moins (ou une peine s'en rapprochant) « 5 mois de prison ferme ».

Et comme, lui, n'est ni parlementaire, ni Ministre comme, au hasard, Laurent Fabius pour le sang contaminé : 4000 transfusés, 2000 ayant eu le SIDA dont 400 en décéderont. Les « grands » politiques ne sont condamnés que pour la forme. « Monsieur » Fabius s'est refait une virginité judiciaire : pour ses 70 ans, en 2016, il a été nommé Président du Club de belote de son quartier ? Oh, que non ! Président d'un « machin » peu important : ce n'est « que » le Conseil constitutionnel français ! Comme quoi, faire de la politique, surtout à gauche, cela peut être des plus rentables voir... honorables même quand on l'est si peu.

Dossier « Sang contaminé » de l'Internaute des plus complets :

<https://www.linternaute.fr/actualite/guide-histoire/2653960-affaire-du-sang-contamine-resume-et-chiffres-du-scandale/>

Donc, comme ce policier n'est « que » policier, même s'il fut l'un des meilleurs et des plus exemplaires militaires qu'aient eus nos Forces Armées...

-en Opex, Opérations extérieures, il était tireur d'élite ! Il n'eut jamais, de toute sa carrière, à neutraliser un ennemi !- pour cette affaire, il ne s'en tirera pas sans une condamnation : l'actuel Président, au lieu de réprimer sévèrement tous les hors-la-loi, grands mais aussi les plus petits, préfère abdiquer en se rangeant derrière d'éventuels émeutiers ! C'est affligeant...

En France, un chef d'État -qu'il soitt Roi ou Président de la République-, s'il ne soutient pas ses forces de l'ordre, qui sont le bouclier entre sa population et les hors-la-loi -simples émeutiers ou terroristes venus d'ailleurs-, prend le risque qu'un pouvoir, plus sécurisant pour la population, s'arrange pour prendre le pouvoir, que ce soit par les urnes ou, ce qui n'est pas du tout à souhaiter, ou par une autre

manoeuvre.

Ce ne serait qu'un énième « CELA-N-EST-JAMAIS-ARRIVÉ-EN-FRANCE » depuis que M. Emmanuel Macron a... « pris » le pouvoir !

(1) Le 24 juillet 2003 :

« Parlementaires de droite, demandez à rencontrer les policiers incarcérés

! » <https://resistancerepublicaine.com/2023/07/24/parlementaires-de-droite-demandez-a-rencontrer-a-chaque-heure-les-policiers-incarceres/>

Et le 9 septembre 2023 :

« Qu'attendent les députés patriotes pour aller rendre visite au policier abandonné en prison pour avoir tué la racaille Nahel ? »

<https://resistancerepublicaine.com/2023/09/09/quattendent-les-deputes-patriotes-pour-aller-rendre-visite-a-au-policier-abandonne-en-prison-pour-avoir-tue-la-racaille-nahel/>

Auxquels il convient d'ajouter, celui du 4 septembre :

« Refus d'obtempérer à Paris : 1 mort dont personne ne parle, c'est juste un piéton... »

<https://resistancerepublicaine.com/2023/09/04/refus-dobtemperer-a-paris-1-mort-dont-personne-ne-parle-cest-juste-un-pieton/>

JACQUES MARTINEZ, journaliste, ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...